

Rodez,
Le 18 avril 2011

CHEVAUX UTILITAIRES
Aides à l'achat de chevaux

Depuis 2008, Les Haras nationaux accompagnent les porteurs de projet par une aide à l'achat de chevaux.

Seuls les projets d'insertion sociale ou les projets novateurs en matière d'utilisation du cheval au sein d'activités sociétales seront soutenus.

La subvention est limitée à 80% de la dépense et plafonnée au prix d'acquisition de l'équidé, lui-même ne devant pas dépasser 4 000 euros HT.

Les équidés achetés doivent être régulièrement identifiés et marqués électroniquement, à jour de leurs vaccinations, inscrits au stud book français d'une race gérée en FRANCE, ou au registre du cheval de selle, du poney ou de trait.

Les établissements attributaires doivent satisfaire à la réglementation en vigueur concernant les établissements détenant des équidés domestiques.

Tout usage à titre privé est exclu.

Les demandes doivent être effectuées sur le formulaire joint (Fiche d'appel à projet à télécharger au format pdf) et transmises au plus tôt par courrier à :

IFCE Haras de Rodez
Antenne régionale Midi-Pyrénées
Rue Eugène Loup
BP 313
12003 RODEZ CEDEX

Les dossiers seront traités au fur et à mesure de leur arrivée jusqu'au 15 octobre 2011.

Après examen du dossier et si la demande est retenue, le porteur de projet devra fournir, dans les délais précisés par l'IFCE, les pièces suivantes :

- Une copie du certificat d'origine de l'équidé correspondant au projet (page du document d'accompagnement destinée à l'identification d'un équidé)
- Une copie de la facture certifiant l'achat de l'équidé correspondant au projet
- Une copie des pièces justificatives et factures acquittées des dépenses correspondantes au projet
- Un RIB du bénéficiaire

Tout dossier incomplet ne sera pas expertisé et ne pourra être pris en compte.

Pièces jointes : Fiche d'appel à projets